

Et vogue la censure au Ministère !

Dans sa grande mansuétude, le ministère de la Culture ... et de la communication, a concédé à chaque organisation syndicale la possibilité de s'exprimer au sein du journal « Culture ». C'est ainsi, qu'une fois l'an, SUD Culture Solidaires peut disposer d'une « tribune » pour affirmer ses points de vue. Ceux-ci, comme il convient dans ce genre d'exercice démocratique, sont laissés à la libre appréciation des organisations syndicales, à condition qu'ils ne contreviennent pas aux lois en vigueur.

A notre très grande surprise, l'expression que nous avons choisie pour le prochain numéro a été purement et simplement censurée au motif ... qu'elle ne « s'inscrit pas dans la ligne éditoriale du journal » et qu'elle « s'assimile à un tract » !

Ainsi donc, SUD Culture Solidaires, en bon petit soldat de la communication officielle du ministère, est instamment prié de se couler dans le moule formaté du discours officiel et de promouvoir la politique néfaste de ce ministère.

Voilà une curieuse conception de la liberté d'expression de la part d'un

ministère dont les responsables vantent chaque jour la qualité
du dialogue
social qu'il prétend mettre en oeuvre.

Mais au fait, vous demandez-vous, quel est donc l'objet du
délit qui a
suscité l'ire des responsables de la publication du journal «
Culture » ?.

Qu'y avait-il donc de si choquant, de si répréhensible, de si
provocateur
dans les propos de SUD Culture Solidaires pour qu'ils ne
puissent être
reproduits ?

Après avoir pris toutes les précautions utiles, nous vous
invitons à ouvrir
précautionneusement la pièce jointe et à juger par vous
mêmes. [L'expression censurée !](#)

Peut-être la cigarette ????...

SUD Culture Solidaires, le 5 mai 2009.